



Elections régionales

Le manifeste du Collectif Handicaps

Mai 2021



Candidates et candidats, comment avez-vous intégré les problématiques de vos électrices et électeurs en situation de handicap, de leurs familles, de leurs enfants, ou de leurs aidants dans la politique régionale que vous proposez ?

→ La mobilité des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur au quotidien pour aller à l'école, au travail, se divertir, etc.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer la mobilité pour les personnes en situation de handicap ?

→ Les jeunes qui en ont fait le choix doivent pouvoir être scolarisés dans un lycée accessible offrant les équipements et les adaptations nécessaires.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser l'accès au lycée des jeunes en situation de handicap ?

→ L'accès à un emploi ou le maintien dans un emploi est souvent empêché pour une personne en situation de handicap confrontée régulièrement à la discrimination directe ou indirecte.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap dans votre région ?

→ Les personnes en situation de handicap aspirent à visiter, découvrir, pratiquer un sport ou des activités culturelles dans des conditions adaptées.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir un accès à une offre sportive, culturelle et touristique adaptée et diversifiée ?

La Région est un acteur important dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Au travers de ses leviers (mobilité et transports, habitat et aménagement du territoire, formation et emploi), la Région est à même de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La Région, actrice d'une politique interne du handicap

- La Région doit prévoir dans sa gouvernance l'implication des représentants de personnes en situation de handicap pour être en prise directe avec les problématiques liées au handicap.
- La Région est également un employeur et doit à ce titre respecter son obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- La Région propriétaire ou gestionnaire de bâtiments publics doit respecter les engagements pris lors du dépôt de son Ad'AP et vérifier que l'ensemble des services proposés soient accessibles à l'ensemble des usagers de ses services.

La mobilité : un enjeu majeur dans le quotidien des personnes en situation de handicap

- La mobilité est un enjeu majeur dans le quotidien des personnes en situation de handicap qui est régulièrement entravée. La Région doit créer une offre de transport accessible en veillant à l'accessibilité des équipements et à la formation des agents.
- La Région doit donc mettre en œuvre une politique de la mobilité cohérente sur l'ensemble de son territoire, en lien avec les autres collectivités.

La scolarisation : des lycées pour tous les élèves

- Tout adolescent, s'il en a fait le choix, doit avoir accès à un enseignement général, technologique, professionnel ou agricole. Un des critères essentiels à l'accès à ces enseignements est l'accessibilité des lycées et de ses équipements.
- Les lycées doivent considérer les demandes des élèves qui ont des besoins spécifiques en termes d'équipements, d'aménagements des examens et/ou d'espaces supplémentaires pour l'intervention de professionnels paramédicaux notamment.

Formation professionnelle, apprentissage et alternance pour tous

- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois supérieur à celui des actifs valides. L'apprentissage est une des modalités pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi. C'est la raison pour laquelle tous les programmes liés à l'apprentissage doivent comporter un volet Handicap intégrant des mesures appropriées. Il convient de s'assurer que les CFA disposent d'un référent Handicap pour faciliter l'accueil et le cursus en apprentissage.
- La Région doit également veiller à offrir des formations qualifiantes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les fonds structurels européens : des outils pour les droits des personnes en situation de handicap

- La Région doit mobiliser pleinement les crédits du Fonds social européen (FSE+) dédiés à la formation professionnelle, pour des actions d'accompagnement à destination des publics en situation de handicap.
- Elle doit orienter prioritairement l'affectation du Fonds européen de développement régional (FEDER) aux projets qui intègrent l'accessibilité dans toutes ses dimensions (l'accessibilité du bâti, transport, infrastructures, lutte contre l'exclusion numérique, etc.)

Des activités sociales essentielles trop souvent oubliées : le sport et la culture

- Le sport est un atout majeur qui participe à l'émancipation et à la création d'un réseau social pour chacun. Les candidats à la pratique sportive en situation de handicap doivent bénéficier d'une offre sportive adéquate et d'équipements appropriés.
- Il en va de même pour la pratique et l'accès à la culture. La Région est un acteur important pour favoriser le développement d'une offre culturelle accessible à toutes et tous.

Découvrir et s'évader à la portée de toutes et tous

- La Région est cheffe de file en matière de tourisme. Le territoire doit planifier et organiser la mise en accessibilité de l'offre touristique existante et promouvoir une offre accessible pour les touristes en situation de handicap.
- Pour certaines régions, le tourisme est une activité économique majeure dont doivent pouvoir bénéficier à la fois les travailleurs ou entrepreneurs handicapés et les clients en situation de handicap. L'hébergement, la mobilité, l'accueil doivent être pensés pour toutes les situations de handicap.

Vivre chez soi

- Le logement et plus largement l'habitat doit procéder d'une politique d'aménagement du territoire et du recueil des aspirations et des besoins des habitants en situation de handicap pour véritablement leur permettre de participer à la vie sociale. Se sentir bien chez-soi est le point de départ pour trouver plus facilement un emploi ou suivre une formation professionnelle notamment. La politique de l'habitat est un instrument puissant lorsqu'elle est coordonnée aux autres politiques pour créer un territoire régional plus accueillant, inclusif et solidaire.